



## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 23 FÉVRIER 2023 À 19 H 30

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption du Règlement numéro 608-2023 modifiant le *Règlement de plan d'urbanisme* numéro 435-2011 afin d'assurer la concordance au *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC du Rocher-Percé, tel que modifié par les règlements numéros 339-2022 et 343-2022
2. Adoption du Règlement numéro 609-2023 modifiant le *Règlement de zonage* numéro 436-2011 afin de modifier certaines dispositions et afin d'assurer la concordance au *Plan d'urbanisme* de la Ville, tel que modifié par le Règlement numéro 608-2023
3. Adoption du Règlement numéro 610-2023 créant le service de sécurité incendie
4. Adoption du Règlement numéro 611-2023 établissant la tarification applicable pour certains services de sécurité publique
5. Modification au calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023
6. Résolution de concordance et de courte échéance – Emprunt par obligations au montant de 5 504 000 \$ (17 mars 2023) pour les règlements numéros 566-2021, 572-2021, 577-2021 et 602-2022
7. Cause « Ville de Percé et Compagnie d'assurance AIG du Canada c. Ouellet Canada inc. et Sino-Japan Electric Heater Co. Ltd. » – Règlement hors cour
8. CPE La Belle Journée inc. – Projet-pilote de responsables de service de garde éducatif en communauté dans l'ancienne école Assomption de Val d'Espoir
9. Aide financière aux centres communautaires

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**